

Grade partagé non respectée et pension alimentaire

Par Biquick, le 09/11/2017 à 17:55

Bonjour,

Une garde partagée a été jugée. Depuis 7 ans le père ne reçoit ses enfants que du mercredi soir au dimanche soir (soit 2 nuits)au cours de ses semaines de gardes.

Il ne participe à aucun frais inhérent à la vie quotidienne et scolaire de l'enfant. (Achat de vêtement, nettoyage de celui-ci, achat d'ustensile quotidien, frais de santé, de coiffure, téléphone etc...). Cela s'apparente donc plus à un droit de visite de 2 jours pendant 7 années. Bien que difficile pour un petit salaire unique jusqu'à présent, l'arrivée des études post baccalauréat approche et la problématique du finacement des études se posent:

Comment revenir sur ces obligations non respecter ou est-il possible de réclamer un paiement de pension alimentaire pour non respect de la gestion partagée de la vie quotidienne des enfants. Une garde unique avec droit de visite eût été plus juste.

Je remercie pour votre/vos répons(s)

Par cocotte1003, le 09/11/2017 à 19:19

Bonjour, puisque les besoins des enfants ont changé, vous pouvez demander une pension alimentaire, surtout que vous pouvez justifier du non partage des frais jusqu'à présent. Attention, le juge ne pourra accorder qu'une pension en fonction des revenus et charges du père, cordialement